



Doc. 14402
10 octobre 2017

Poursuivre et punir les crimes contre l'humanité voire l'éventuel génocide commis par Daech

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6.2.1, après les mots «pas déjà le cas, et», insérer les mots suivants:

« , à l'exemple de la Suède et de l'Allemagne, »

1. 2017 - Quatrième partie de session

